

*Chers concitoyens,*

En début d'année la tempête Eleanor et les violents orages nous ont rappelé la fragilité de notre territoire de montagne. Nous tenons à souligner la solidarité des services de l'état et du département qui nous ont accompagné durant cet épisode. Nous remercions également les citoyens et les entreprises qui se sont mobilisés.

Avec le printemps les projets reprennent de la vigueur.

Les travaux pour assurer la qualité de notre eau potable sont en cours par la mise en oeuvre des traitements par UV sur les réservoirs des Mouilles et de la Gorge mais également par l'alimentation du réservoir des Mouilles depuis le captage de Graillat. Les incidents de pollution de l'eau en été ne devraient plus se reproduire.

Le vote récent du budget nous permet de poursuivre la baisse des impôts locaux engagée en 2017 (-2 %) par une réduction de 6.7% en 2018.

Il nous permet également d'engager les travaux de réfection de nos chemins communaux et de création de réseaux d'eaux pluviales. Les travaux de construction et d'aménagement du projet Préau-École-Bibliothèque sont décalés à l'automne en raison d'un manque d'offres d'entreprises pour l'été.

Nous entamons les études d'accessibilité et d'amélioration du Grand Joly. Une réflexion est en cours avec Saint Mury sur l'opportunité d'une commune nouvelle.

Un nouveau conseil municipal des jeunes est constitué. Des rencontres inter-village festives et ludiques se déroulent régulièrement sur notre commune.

Et c'est avec plaisir que nous démarrons la préparation de notre Comice Agricole qui aura lieu dimanche 2 septembre. Nous comptons sur votre mobilisation pour la réussite de cette grande fête.



*Alain Rimet et toute l'équipe municipale*



## Au sommaire

- Commune Nouvelle
- PLU
- Travaux
- Éclairage public
- Sécurité routière
- Noms des voies
- Enquête Publique
- Rapport sur l'eau 2016
- Bell'Énergie
- Fin des TAP
- Espace partagé
- Espace Belle-donne
- Alpages
- Nouveau CMJ
- Services Civiques
- Bibliothèque

VENEZ DECOUVRIR  
ET DEBATTRE DE L'AVENIR  
DE SAINTE-AGNES

Elaboration  
du  
**PLU**

### ATELIER DE CONCERTATION

Venez nombreux donner votre avis sur le thème :  
Paysages et formes d'habitats en milieu montagnard

**Samedi 23 JUIN et Samedi 30 JUIN**

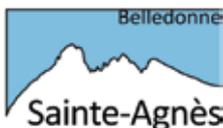
**De 8h45 à 12h30**



**TOUS HABITANTS, TOUS CONCERNES**

#### Inscrivez-vous

- Par téléphone 04 76 71 48 85
- Par courriel [mairie.ste-agnes38@wanadoo.fr](mailto:mairie.ste-agnes38@wanadoo.fr)



# Commune Nouvelle

Les conseils municipaux des communes de Saint Mury Monteymond et de Sainte-Agnès réfléchissent ensemble à un avenir commun à travers la création éventuelle d'une commune nouvelle.

L'histoire de nos deux villages, une proximité géographique, sociale, culturelle voire sportive conduit déjà les habitants à se retrouver régulièrement au sein des mêmes associations et à partager les mêmes services et équipements. Il en est ainsi par exemple pour nos écoles, la bibliothèque ou les pompiers du SDIS.

Le regroupement de nos communes pourrait permettre de maintenir et développer les services mais également de renforcer une vie sociale et culturelle déjà riche et ceci malgré la raréfaction des moyens.

Cette réflexion est maintenant engagée et une décision sera prise avant fin octobre. Vous y serez associés début septembre par une large consultation du public à travers des permanences d'information et d'échanges dans nos mairies respectives.



## Où en sommes-nous sur le PLU ?

Le PLU comportait une première phase de diagnostics qui ont été finalisés l'année dernière. La phase actuelle consiste à fixer les grands objectifs pour l'aménagement du village à travers un document appelé "Projet d'Aménagement et de Développement Durable".

- Préserver le territoire rural et montagnard de qualité de Sainte-Agnès.
- Renforcer la dynamique démographique et accueillir dans de bonnes conditions.
- Modérer la consommation d'espace, structurer le développement.
- Promouvoir et encourager le développement économique.
- Prévenir des risques naturels, gérer les eaux pluviales.
- Maîtriser les dépenses énergétiques et sensibiliser au développement durable.

Ces objectifs ont été présentés lors de la réunion publique du 3 mai et validés par délibération lors du dernier conseil municipal. Vous pouvez retrouver le document de présentation complet du PADD sur le site de la commune.

Un atelier de concertation sur le terrain aura lieu les samedi 23 et 30 juin de 8h45 à 12h30 pour discuter de l'aménagement de l'habitat sur certains hameaux.

2



## Les travaux préau - école - bibliothèque un peu différés ...

La construction du préau et l'aménagement de l'école et de la nouvelle bibliothèque, pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, avaient été programmés durant les deux mois d'été.

Cependant, la phase de consultation des entreprises pour réaliser les travaux n'a pas été fructueuse par manque d'offres.

En concertation avec Mme Dussy, directrice d'école, nous avons décidé de programmer les travaux entre les vacances scolaires de la Toussaint et celles de Noël. La classe des CE sera déménagée et installée durant cette période dans la salle du 1er étage du presbytère. La classe des CM, non touchée par la zone de travaux restera en place. Des espaces sécurisés seront aménagés pour les enfants dans la cour de récréation.

## Travaux éclairage public

Le diagnostic de ces équipements était un préalable à toute intervention. Celui-ci a été réalisé en 2016 par le SEDI qui a missionné un bureau d'études électrique.

Il en ressort que 6 coffrets de commande sur 10 ne sont pas aux normes et que certains lampadaires sont très énergivores.

Un plan amélioration de l'éclairage public va démarrer en 2018

et comprendra le remplacement des coffrets les plus défectueux et les lampadaires correspondants. L'éclairage du lotissement de la Gorge sera aussi raccordé au réseau communal. Le coût est de 29 910 € financé à 90% par le SEDI. Ces travaux seront faits au printemps. La 2ème et dernière partie de ces travaux sera exécutée en 2019.

Au final, l'éclairage public sera plus efficace, aux normes, et la consommation réduite des nouvelles lampes entraînera des économies sur le budget de fonctionnement.

Par ailleurs un contrat de maintenance pour ces matériels est souscrit pour un changement rapide des lampes usagées et divers défauts. Un logiciel présent en mairie permet de signaler au prestataire le défaut de chaque point lumineux et ce pour une intervention rapide. Merci à chacun d'entre vous de nous faire part si vous constatez un défaut d'éclairage.

## UV

Suite aux mauvais résultats d'analyses sur l'eau de l'été dernier et aux études entreprises pour la sécurisation de la ressource, un traitement par ultra violet va être installé sur les réservoirs des Mouilles et de la Gorge. Avec le transfert de compétence, cette opération est entièrement prise en charge par Le Grésivaudan. Les travaux de raccordement électrique nécessaires à l'installation sont entièrement pris en charge par le Syndicat des Énergies du Département de l'Isère. A la Gorge une tranchée sera ouverte pour changer un câble d'alimentation depuis le transformateur.



## Sécurité routière

Nous avons parcouru l'ensemble des hameaux avec les services des routes du département. Nous allons poursuivre les aménagements nécessaires pour faciliter la circulation et surtout, renforcer la sécurité routière.

Ces aménagements supposent une collaboration entre le Département et notre commune pour articuler au mieux la circulation sur nos voies communales avec celle des D280 et D290 (route des balcons).

Pour ce qui concerne La Bourgeat, les habitants nous ont déjà alertés sur les excès de vitesse qu'ils constataient sur la D280 lors de la traversée du hameau. Des relevés de vitesse ont été effectués sur une période de 11 jours par les services du département et constatent de nombreux excès. Nous sommes en train d'étudier un aménagement de la signalisation.

Pour ce qui concerne La Gorge, même problème. Sur la D290, la grande largeur de la départementale incite encore plus l'automobiliste à dépasser la vitesse autorisée. Des aménagements seront donc nécessaires pour réduire la largeur de la chaussée, procéder à des marquages au sol et améliorer la signalisation. D'autre part, nous souhaitons également sécuriser l'arrivée des voies communales sur cette D290 comme pour l'ensemble du village.

Un sens de circulation des voies communales sera mis en place pour sécuriser les accès des hameaux sur la route départementale.

## Retrait du rocher sur la VC31

Dans le cadre des projets décrits ci-dessus, nous avons pris la décision de libérer et sécuriser la circulation en procédant au retrait du rocher qui avait été déposé il y a quelques années sur la VC31 par l'ancien Maire devant sa propriété, et ce, sans aucun arrêté municipal. Le jour convenu, celui-ci s'est opposé à l'employé municipal qui s'appretait à procéder à ce retrait avec le tractopelle, en s'asseyant sur le rocher et en prétendant que ce rocher placé sur la voie publique était sa propriété puisqu'il était placé sous la dépassée de toit de sa maison. Ceci ne s'appuie sur aucun fondement juridique. Une seconde tentative a été exécutée une semaine après, en présence cette fois-ci de la gendarmerie de Villard Bonnot. Même scénario. Après son refus d'obtempérer devant les forces de l'ordre, une plainte a été déposée par la Mairie à la Gendarmerie de Villard Bonnot. Nous informons les habitants de La Gorge qui empruntent quotidiennement cette voie, que la commune décline toute responsabilité en cas d'accident lié à la présence de ce rocher.

Nous rappelons que la voie publique appartient à tous les usagers de la route et qu'elle ne peut être préemptée par un propriétaire pour son confort personnel au détriment du droit et de la liberté de tous.

## Participez aux Conseils Municipaux !

Dates affichées en mairie et sur le site de la mairie.

### ✓ Conseils Municipaux

Extrait des délibérations. Retrouvez l'intégralité des délibérations sur [www.sainte-agnes.fr](http://www.sainte-agnes.fr) rubrique **Documents - Délibérations**.

#### Conseil du 20 octobre :

- Élection de Pascal Lemoine en qualité de 4<sup>ème</sup> adjoint suite à la démission de Christophe Imard de ses fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint. Ce dernier reste cependant conseiller municipal.
- Travaux sur le réseau d'eau potable : **mise en place de traitement de l'eau par des UV** sur les réservoirs de la Gorge et des Mouilles. Montant estimatif des travaux : 75 000 € HT.
- Travaux sur le réseau d'eau potable : **alimentation du réservoir des Mouilles par les captages de Michu et Grailat de Villard Bonnot** pour supprimer les problèmes récurrents de pollution de l'eau. Montant estimatif des travaux : 15 000 € HT.
- Relance de la procédure de **protection des captages** des Cétives, Pré-Paturel amont et aval et La Mouille.
- Schéma directeur d'assainissement : mission complémentaire pour l'entreprise A.T. Eau pour un montant de 750 € TTC. Les premiers essais effectués sur le réseau des eaux usées ont fait apparaître des interrogations sur certains branchements aux stations d'épuration. Afin de vérifier la conformité de ces branchements, il est nécessaire d'effectuer des vérifications complémentaires.
- Projet Grési21 : **mise à disposition du toit de la mairie pour l'installation de panneaux photovoltaïques**. Les gains sont réinvestis par la société pour l'installation de nouveaux panneaux (voir article associé). Vote du conseil : pour 8, contre 3, abstention 2.
- Prise de 2 parts en actions dans la société Grési 21 pour un montant total de 200 €. Vote : pour 9, contre 2, abstention 1.
- Convention pour fixer les modalités de mise à disposition du bassin du **centre nautique intercommunal de Crolles** pour l'initiation de la natation dans le cadre scolaire
- **Prise d'eau pompiers sur l'étang de La Gorge**. Les travaux sont pris en charge par les deux communes au prorata du nombre d'habitants soit 2160 € pour Sainte-Agnès.

#### ✓ Conseil du 9 novembre 2017

- Validation des indemnités des agents de la commune
- 4 (IEMP) : indemnité d'exercice de mission des préfetures)

suivant les critères énoncés dans la délibération du 12/05/2015.

- **Mission de déneigement** : suite l'absence à 50% d'un agent technique, il est décidé de mettre en place une convention **avec un prestataire extérieur résidant sur la commune** afin de couvrir les astreintes de déneigement sur la période du 15 novembre au 15 mars. Le montant horaire sera de l'ordre de 35€.
- **Projet de Service civique** sur les communes des Adrets, de Laval, Sainte-Agnès, Saint Mury-Monteymond et La Combe de Lancey afin de maintenir une animation locale destinée aux collégiens et aux lycéens. Ce projet prévoit l'embauche de 3 jeunes volontaires de décembre 2017 à juillet 2018 et sera financé par la CAF, la CCG et les communes participantes. Sainte-Agnès participe à hauteur de 400 € au projet.
- Modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2018. **Retour à la semaine de 4 jours et arrêt des Temps d'Activité Péri-scolaires (TAP)** compte tenu des demandes qui ont été exprimées par la majeure partie des parents (enquête réalisée par les délégués en juin 2017) et par les institutrices.
- **Achat d'un défibrillateur** pour un montant de 2183,94 € TTC
- Décision de l'arrêt de la sonnerie des cloches de l'église entre 22h00 et 7h00 suite à la demande des riverains.



#### ✓ Conseil du 8 décembre 2017

- **Convention de gestion des services pour l'exploitation du réseau d'eau potable et assainissement** : Considérant la prise de compétence "Eau et Assainissement" par Le Grésivaudan au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Considérant qu'il importe, à l'égard des usagers de l'ensemble des communes membres, d'**assurer la continuité et la sécurité des services publics** relevant désormais du Grésivaudan. Considérant que dans l'attente de la mise en place définitive de l'organisation des services opérationnels de l'intercommunalité, il convient, à titre transitoire, que Le Grésivaudan puisse s'appuyer sur l'expertise et le savoir-faire développé. La présente convention a pour objet de préciser les modalités de cette prestation de services conclue entre Le Grésivaudan et la Commune de Sainte-Agnès. Cette convention a pour objet : pour la gestion du service public de l'eau, la production (et protection de la ressource), la distribu-

tion. Pour la gestion du service public de l'assainissement : la collecte, le transit et le traitement. Elle est conclue pour une durée de 2 ans maximum. Retrouvez l'intégralité de la convention dans la délibération disponible sur le site internet de la commune.

- **Financement des travaux de l'eau transférés à la CCG - Traitement UV et Alimentation d'eau par Graillat** : La communauté de commune Le Grésivaudan a validé notre demande d'engager pour son compte des travaux d'urgence à effectuer sur le réseau d'Eau qui seront réalisés en 2018 pour un montant de 105 094 € (voir article de Relief n°9). Deux financements seront transférés au même titre que la subvention à la CCG : un emprunt de 50 000 € sur 20 ans au taux fixe de 1,75% et un crédit relais de 50 000 € sur une durée de 3 ans au taux fixe de 0.66 %.

- **Dissolution du Budget de l'Eau** : transfert de la compétence Eau et Assainissement au 1er janvier 2018 à la CCG. Il en résulte au niveau de la commune la dissolution du budget de l'eau au 31 décembre 2017. Le Grésivaudan reprend pour son propre budget les immobilisations pour leur valeur nette comptable, les subventions pour part non amorties, les emprunts pour le capital non remboursé. Les travaux ou charges engagés et notifiés seront transférés également. Le "solde" du budget de l'eau après ces opérations sera réintégré au budget principal de la commune après validation par le conseil des comptes administratif et gestion de l'année 2017.

- Mise en place d'un **arrêté préfectoral de protection de biotope sur les Tourbières de Laval** : poursuite de la phase de concertation pour la protection des tourbières du massif de Belledonne, en particulier sur les tourbières de Prabert et du Col des Mouilles.

- Demande de maîtrise d'ouvrage déléguée et de financement au SEDI (Syndicat des Énergies du Département de l'Isère) pour des travaux d'éclairage public. Le prix de revient prévisionnel est de 31 407 € subventionné à hauteur de 28 765 €. Fait suite au transfert de compétence de la maintenance de l'Éclairage Public décidé le 22 mars 2017.

- **Validation du coût du projet Accès PMR Mairie-Ecole-Bibliothèque et travaux du préau** : 180 000 € HT incluant les 5% de tolérance du coût prévisionnel.

- **Avenant au contrat de missions d'Architectes** : suite à l'augmentation du coût des travaux d'accessibilité PMR et des travaux du préau, des études complémentaires sont confiées aux bureaux d'études et aux architectes. Le forfait global de rémunération est porté à 18 200 € HT (délibération du 30/06/2017) + 8849,60 € HT = 27049,60 € HT. Vote : 9 pour, 3 abstentions.

### ✓ Conseil du 12 janvier 2018

- Demande d'aide pour la création de **renvois d'eau** adaptés aux passages des bétailières sur le **chemin forestier de Pré-Marcel**. Le coût éligible aux subventions du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes intitulé "mise en valeur

des espaces pastoraux" est estimé à 3454 €.

- Adoption de l'**Assistance à Membre de la Fédération des Alpagnes de l'Isère** pour la création de renvois d'eaux sur le chemin de Pré-Marcel. Phase 1 : précisions techniques, mobilisation des crédits nécessaires au financement du projet (188 € net). Phase 2 : Suivi administratif et technique du projet, solde des crédits publics obtenus.



### ✓ Conseil du 7 février 2018

- **Enquête publique "renouvellement des autorisation pour l'exploitation des centrales hydroélectrique** du Pley-net et de la Gorge" : Avis défavorable du conseil municipal de Sainte-Agnès. Le projet de renouvellement est soumis à autorisation environnementale et une enquête publique a été ouverte entre le 11 décembre 2017 et le 26 janvier 2018. Plus de 50 avis ont été envoyés : l'ensemble du dossier ainsi que l'avis de l'enquêteur public sont accessibles sur le site de la Mairie. L'avis motivé du Conseil Municipal est retranscrit intégralement dans un article du présent journal municipal.

- **Contrat de maintenance informatique** : la société Novazion est retenue pour la maintenance et l'assistance informatique du réseau de la mairie, des 3 PC de la mairie, du PC du service de restauration et des 12 PC de l'école, pour un montant de 1500 € HT.

### ✓ Conseil du 16 mars 2018

- **Répartition des subventions allouées aux associations** :

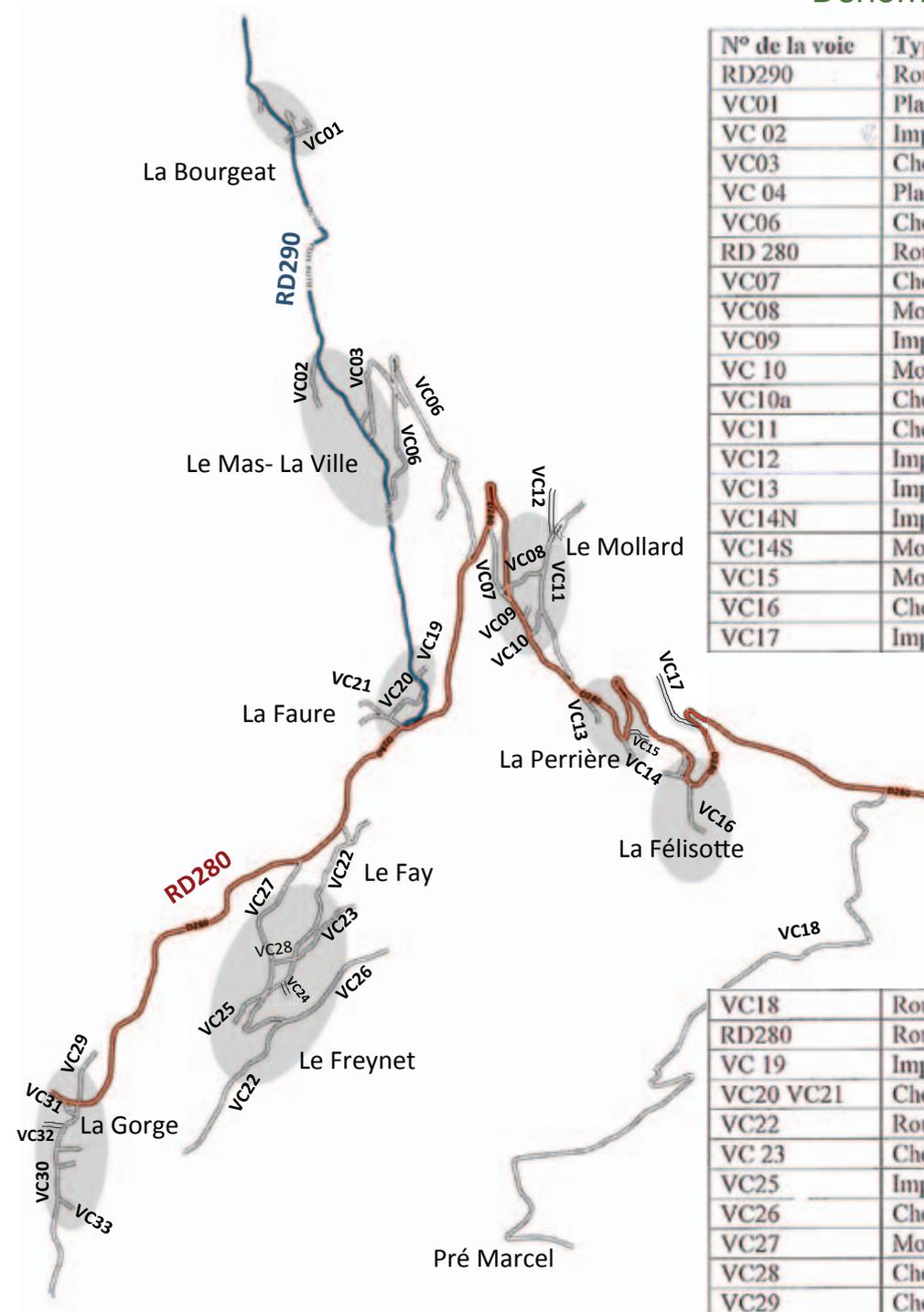
Association	Subvention
MJC Sainte-Agnès - Saint Mury	600 €
APESAM	500 €
A.D.M.R.	977 €
Ass. comice agricole du balcon de Belledonne	500 €
Amicale des sapeurs-pompiers	300 €
Total	2877 €

Les subventions attribuées aux coopératives scolaires de Sainte-Agnès et Saint Mury-Monteymond seront connues ultérieurement.

- **Affectation du résultat du Budget annexe de l'Eau 2017** : les déficits de ce budget sont conservés au sein de la commune et portés au budget principal sur l'exercice 2018. Le budget annexe de l'eau est ainsi clôt au 31 décembre 2017.
- **Vote du Compte administratif du budget de l'eau 2017** : Budget Investissement en déficit de 37 847 € et budget de fonctionnement en déficit de 8 833 €.
- **Élection d'un nouvel adjoint suite à la démission de Jean-Claude Porcheron. Muriel Blanc est élue 4ème adjointe**, avec François Soulier 1er adjoint, Arlette Dubourdeaux 2ème adjointe et Pascal Lemoine 3ème adjoint. Nous souhaitons remercier Jean-Claude Porcheron pour sa présence et son implication quotidienne durant ces 4 années de travail au service de la commune.

- **Adressage : dénomination des voies et numérotation des habitations** pour faciliter le repérage des services de la Poste, des secours ainsi que la localisation sur GPS. L'adressage est aussi obligatoire pour l'installation de la fibre. **Un système métrique sera utilisé pour la numérotation**, c'est à dire que chaque maison portera le numéro correspondant à sa distance en mètres depuis le début de la rue. Le code général des collectivités territoriales indique que "dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, la numérotation des maisons est exécutée pour la première fois à la charge de la commune". La plaque sera fournie par la commune et chaque propriétaire devra l'installer.

## Dénomination des voies



N° de la voie	Type	Nom
RD290	Route	de Roche Fendue
VC01	Place	de l'Arbre seul
VC 02	Impasse	du Mas
VC03	Chemin	de la Mairie
VC 04	Place	de l'Église
VC06	Chemin	de la Colombière
RD 280	Route	du Col des Mouilles
VC07	Chemin	des Écoliers
VC08	Montée	du Cloudy
VC09	Impasse	de Barlet
VC 10	Montée	du Galocher
VC10a	Chemin	du Facteur
VC11	Chemin	de Rolland
VC12	Impasse	de Mollat-Choudet
VC13	Impasse	des Grands Prés
VC14N	Impasse	de Cortilla
VC14S	Montée	des Abeilles
VC15	Montée	du Grand Joly
VC16	Chemin	de la Felisotte
VC17	Impasse	de la Charve

VC18	Route	de Pré Marcel
RD280	Route	De Belledonne
VC 19	Impasse	des Grands Champs
VC20 VC21	Chemin	de la Faure
VC22	Route	de Clafey
VC 23	Chemin	de la Lombarde
VC25	Impasse	des Cotes
VC26	Chemin	des Cerisiers
VC27	Montée	du Château
VC28	Chemin	de la Source
VC29	Chemin	De l'Étang
VC30	Chemin	des Cascades
VC31	Chemin	du Vorz
VC33	Chemin	Des 3 Pics

# Avis du conseil municipal sur l'enquête publique

"Renouvellement des autorisations pour l'exploitation des centrales hydroélectriques du Pleynet et de la Gorge"

(Délibération du 7 février 2018)

Monsieur le Maire rappelle l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 décembre 2017 au 26 janvier 2018.

Le projet étant soumis à autorisation environnementale et conformément à l'article R181-38 du Code de l'Environnement, la Municipalité est appelée à donner son avis motivé :

## Exploitation de l'eau de Vorz pour les microcentrales de la Gorge et du Pleynet

### Rappel historique

Les microcentrales hydroélectriques de la Gorge et du Pleynet ont été implantées en 1986 et 1992 dans le cadre d'une convention de concession trentenaire signée en 1983 entre la commune de Sainte Agnès et la société SERMIC, aux droits de laquelle sont venues les sociétés SNC Micro de la Gorge et SNC Micro du Pleynet.

Par cet accord public/privé, la commune autorisait les sociétés à construire et exploiter des microcentrales sur tout le territoire communal tout en s'assurant d'un revenu et la possibilité d'un retour des équipements à son patrimoine au terme de la convention.

Les sociétés SNC Micro de la Gorge et SNC Micro du Pleynet ont été autorisées à disposer de l'énergie par deux autorisations préfectorales d'une durée de 30 ans respectivement en 1985 et 1990.

### Avis sur le dossier

#### En matière de risques Naturels

Notre commune possède un PPRN du 2003 qui identifie le ruisseau du VORZ en aléas forts.

La centrale dite de la Gorge a été construite dans le hameau, sa prise d'eau est située à la sortie de la partie la plus étroite de la gorge du Vorz. Par contre la centrale du Pleynet a été implan-



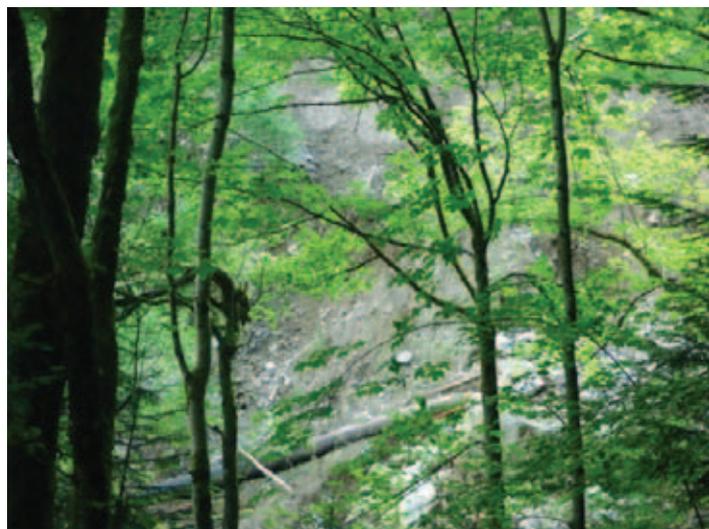
tée sur un site naturel protégé en amont de la gorge étroite. La conduite forcée longe le pied de versant Est de cette gorge.

Les terrassements ont fragilisé ce versant Est du Vorz sujet à glissements de terrain (Aucune photo de ce versant ne figure dans le dossier de l'enquête publique).

Quant aux risques naturels induit par ces installations, il y a lieu de surveiller le site. Notamment le versant situé en rive droite juste sous la prise d'eau du Pleynet. Récemment en juin 2015, suite à un orage violent, un ruisseau en provenance des Cascades du Boulon a provoqué un éboulement de matériaux qui a provoqué l'arrêt du turbinage. On remarque aussi sur la photo la trace d'un éboulement ancien bien plus important.

Dans ce secteur, d'importants glissements ont eu lieu lors de la crue de 2005. Un éboulement est survenu en juin 2016 ; il a interrompu le fonctionnement de la micro du Pleynet et celle de la Gorge. Cela a nécessité des terrassements.

Cette photo ci-dessous montre aussi le déchaussement en 2016, de la canalisation forcée entre la prise d'eau et la centrale de la Gorge.



D'autres éboulements se sont aussi produits au-dessus et en dessous du chemin d'accès à la centrale du Pleynet.

Suivant l'étude du bureau ERGH établie en 2009 pour le compte de la Communauté de Communes LE Grésivaudan (CCG), ce secteur peut être, lors d'épisodes à forte pluviométrie, sujet à des glissements importants pouvant créer un embâcle puis une débâcle.

Extrait de cette étude :

"Dans ce cas de figure la plage de dépôt actuelle serait comblée en quelques minutes. L'eau ainsi que les laves seraient alors directement dirigées sur les habitations du hameau de la Gorge (35 foyer)".

L'étude d'impact de l'enquête publique décrit le contexte général mais ne fait pas état des risques potentiels de glissement de terrain. Le dossier ne comporte aucune étude hydrogéologique sur ce secteur, aucune réponse n'est apportée à l'**avis négatif du service des risques de la DDT**.

Le projet prévoit la réalisation d'un seuil dans le lit du ruisseau afin d'en vérifier le débit réservé. Cet ouvrage n'est-il pas susceptible d'aggraver le risque d'embâcle ? Nous demandons une étude hydrogéologique et l'avis sur ce point du service des risques de la DDT.

La CCG exerce la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) notamment sur le



ruisseau du Vorz. Nous sommes étonnés que cet EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) n'ait pas été consulté sur ce dossier.

### En matière de durée d'autorisation

Pourquoi porter la durée de l'autorisation de 30 à 40 années ? Compte tenu de l'évolution climatique, plusieurs questions se posent :

- Quel sera l'état du glacier de Freydane qui alimente le Vorz dans 30 ans ?
- Quel sera le débit du Vorz ?
- D'autres besoins d'eau émergeront-ils ?
- Sera-t-il pertinent d'alimenter encore des microcentrales ?

Ne serait-il pas préférable de limiter la durée d'autorisation à 10 ans afin d'évaluer, au terme de ce délai, l'impact écologique des microcentrales et d'apprécier ainsi l'opportunité de prolonger leur exploitation, d'autant plus que ces installations, implantées sur le territoire de la commune depuis 1986 et 1992 semblent bientôt amorties.

### En matière financière

En 1983 une convention de concession trentenaire était signée entre la commune de Sainte-Agnès, représentée par son maire M. Félix Guillaud, et une société privée dans laquelle M. Blanc Coquand, alors adjoint, était associé. Elle autorisait sur

ses terrains la construction des microcentrales et l'exploitation de l'eau du Vorz, bien universel, et assurait à la commune de Sainte-Agnès un revenu de 20% de l'excédent brut d'exploitation ainsi qu'un retour dans le patrimoine de la commune au terme de la concession par rachat des immobilisations après amortissement.

En 1986, lors de réunions publiques, M. Félix Guillaud, maire, expliquait l'**intérêt commun public/privé du projet des microcentrales**.

En 2003 les terrains sur lesquels étaient construites les centrales étaient vendus par la commune aux deux sociétés pour 152 000 €. A cette occasion, malgré l'absence de délibération du conseil municipal, la convention de concession était résiliée.

En 2005 de nouveaux baux étaient signés, avec des loyers moins avantageux pour la commune et ne prévoyant pas de clause de retour à son patrimoine. Cette même année, la crue du Vorz provoquait de graves dégâts sur le cours d'eau et au hameau de la Gorge.

En 2007 et 2013, la Chambre Régionale des Comptes était saisie par la préfecture afin de rétablir l'équilibre du budget de la commune.

Depuis 1983 et jusqu'en 2014, M. Claude Blanc Coquand a été à la fois associé et gérant des sociétés et adjoint puis maire de la commune.

En 2014 le nouveau conseil municipal découvrait la résiliation de la convention de concession et déposait plainte pour prise illégale d'intérêt sur ce dossier ainsi que sur la mise à disposition de personnel communal au profit des sociétés.

En 2017 l'ancien maire était condamné pour prise illégale d'intérêt dans la mise à disposition de personnel communal au profit des sociétés.

C'est dans ces conditions que la convention de concession trentenaire a été résiliée sans délibération du conseil municipal. Ceci a eu pour effet :

- d'apporter 152 000 € dans le budget communal de 2003 suite à la vente des terrains.
- de réduire les redevances perçues depuis 2003 : une perte annuelle estimée aujourd'hui à plus de 60 000 € pour la commune
- de priver la commune d'un revenu potentiel de plus de 400 000€ par an à partir de 2013 : dans le cadre de l'accord signé en 1983, celle-ci aurait pu reprendre à son compte l'exploitation des microcentrales à l'échéance de la convention de concession en 2013, alors que celles-ci rapportaient annuellement 477 000€ à leurs associées en 2013.

Rappelons que le budget annuel de la commune est de 600 000€.

En conséquence de ce qui précède, la commune peut légitimement s'interroger sur le titre juridique en vertu duquel les sociétés pétitionnaires utilisent le droit d'eau attaché à l'explo-

tation du Vorz. Il en va de même de la pérennité des autorisations détenues par les sociétés exploitantes d'occuper le domaine public de la commune notamment en application des procédures de mise en concurrence et tirées du code général de la propriété des personnes publiques

## Qu'est devenu le partenariat public/privé ?

### Quel intérêt pour la commune ?

Outre les taxes foncières et professionnelles auxquelles sont soumises les sociétés, la commune perçoit un loyer qui est de 29 000€ pour 2017 pour le passage des conduites sur le domaine public, indexé sur l'indice hydroélectrique et non sur le chiffre d'affaires des microcentrales.

Le dossier indique que la commune de Sainte-Agnès a un intérêt à l'augmentation de production ? A ce jour, il n'existe aucun engagement contractuel permettant de garantir à la commune de telles conditions de rémunération.

### Conclusion

Le conseil municipal rappelle qu'il est favorable à la production d'énergie renouvelable.

Il considère que le projet présenté dans ce dossier recherche une rentabilité financière au détriment d'enjeux environnementaux et sociaux majeurs et dont les effets n'ont pas été suffisamment appréhendés par la procédure d'autorisation.

Le conseil municipal de Sainte-Agnès est défavorable à la reconduction des droits d'eau dans la forme actuelle telle qu'elle ressort de l'enquête publique.

## Les chiffres vérifiables

Réponse à l'article M. Blanc Coquand dans le Dauphiné Libéré du 17 mars 2018

L'avis du conseil municipal a été mûrement élaboré et repose sur des faits et des chiffres qui ont été scrupuleusement étudiés. Des informations approximatives pourraient laisser entendre que la cession des terrains aux micro-centrales aurait globalement profité à la commune. Rétablissons ici la vérité sur les sommes réellement en jeu dans cette affaire.

Contrairement à ce qui est affirmé dans le Dauphiné Libéré, l'ex "forêt Rigaud" (210 ha), ne peut pas rapporter 50 000€/an à la commune. La vente des coupes de la totalité de la forêt communale (561 ha) rapporte en moyenne 37 493€/an sur le dernier plan d'aménagement de l'ONF (1999-2014). Certes, certaines années "phares", comme 2003 et 2005 ont permis d'exploiter fortement les "parcelles Rigaud", alors en pleine phase de production; ou 2014 car la forêt a subi la tempête. Le nouveau plan d'aménagement forestier de l'ONF 2015-2035 nous impose d'ailleurs de ralentir considérablement l'exploitation de notre forêt communale, afin de rétablir les équilibres.

Le bilan économique d'une forêt se mesure sur un temps long : 20, 30, 40 ans... et là si on s'en tient aux révisions à la baisse de l'exploitation de la forêt, d'après le prévisionnel de l'ONF, les parcelles "Rigaud" rapporteraient plutôt autour de 8000€ par an, jusqu'en 2035.

Il faut ajouter à cela l'amortissement d'un investissement important pour l'acquisition de cette forêt : son prix était de 762 245€. Et bien que cet achat ait été bien subventionné, la commune a dû emprunter 150 000€. Nous payons encore et jusqu'en 2023 environ 14 000€ de remboursement de capital et 2000€ d'intérêts par an, pour cet emprunt.

L'achat de cette forêt "Rigaud", à très long terme, n'est pas nécessairement un mauvais choix de la commune, mais affirmer que cela justifiait la vente des terrains aux centrales, non.

Le compte n'y est pas.

Car sur les revenus des Micro-Centrales, contrairement aux 90 000 € + 70 000 € annoncés dans l'article, les loyers payés pour les deux centrales ont été de 29 495 € en 2016 et 29 525 € en 2017. Il faut ajouter à cela les taxes foncières et professionnelles payées par les centrales, qui se sont élevées pour la part communale + CCG à 48 490 € en 2016 et 53 226 € en 2017. A noter que toutes les entreprises paient ces taxes, qu'elles exploitent ou non un bien public. Les sommes totales versées directement ou indirectement à la commune par les centrales ont donc été de 77 985 € en 2016 et 82 751 € en 2017.

Nous sommes bien loin des 160 000 € annoncés. A titre d'exemple, la commune aurait dû encaisser plus de 130 000 € sur la base des derniers bilans connus de 2013 où les associés des centrales se sont partagé un bénéfice de 478 000 €. Nous déplorons de ne pouvoir faire d'estimation plus récente, les comptes des sociétés n'étant plus publiés depuis cette date. Nous rappelons que la convention initiale prévoit que les comptes soient remis chaque année à la commune et invitons les sociétés à faire preuve de transparence vis à vis de la collectivité et de la population.

Tous les documents (rapports ONF, comptabilité, factures, avis d'impôts, convention, baux...) sont disponibles en mairie.

La vente des terrains au prétexte de l'achat de la forêt Rigaud était certainement une « aubaine » « inespérée » comme écrit dans l'article du 17 mars 2018. Mais pour qui exactement ?



# Finances

Les comptes administratifs de l'année 2017 et le budget 2018 ont été votés par le conseil municipal\*.

**Nos comptes sont désormais durablement équilibrés et l'année 2017, qui était attendue plus difficile, s'est terminée dans le vert.**

**La trésorerie de la commune est positive de 180 000 €, bien au-delà de la limite des 50 000 € que nous nous étions fixés, et nous permet d'envisager d'autofinancer quelques investissements. Par ailleurs nos annuités de prêts baissent et nous retrouvons une capacité à emprunter.**

**Fort de cette situation, le Conseil Municipal a pu voter une nouvelle baisse moyenne de 6,3 % du taux des impôts locaux en 2018. Notre objectif reste toujours de ramener les taux de nos impôts communaux à un niveau équivalent à celui des communes voisines.**

**Enfin, notre budget « eau et assainissement », déficitaire depuis des années mais en amélioration sur 2017, a été transféré vers la Communauté de Communes Le Grésivaudan depuis le 1er janvier 2018.**

## Budget principal : fonctionnement

Dans nos prévisions 2017, nous attendions un petit excédent d'environ 19 000 € après avoir couvert le déficit du budget de l'eau, évalué à 75 000 €. Finalement **nous arrivons à un résultat meilleur, en excédent de 49 000 €**. C'est en grande partie du fait de la réduction du déficit sur le budget de l'eau, qui n'atteint que 46 681 € grâce à la baisse des charges d'entretien du réseau, traitées et subventionnées depuis 2016 dans le Schéma Directeur de l'Eau. La trésorerie nous a demandé de reporter ce déficit sur 2018, ce qui fait que **le résultat comptable 2017 s'affiche en excédent de 95 896 €**.

Les charges de personnel se stabilisent désormais autour de 170 000 €, contre 228 000 € en 2012. Les charges annuelles de remboursement des emprunts ont également baissé mais pèsent encore 132 546 €.

Si les charges ont été réduites, les recettes ont été également plus faibles, 601 000 € au lieu de 639 000 €, en particulier sur le bois avec 10 555 € de recettes en 2017 contre 76 716 € en 2016. La Dotation Générale de Fonctionnement de l'état se réduit encore à 10 206 € (elle était de 61 000 € en 2013), heureusement compensée par la hausse des dotations de la Communauté de Commune Le Grésivaudan (CCG).

En 2018, nous prévoyons d'être en excédent de 49 000 € : la dotation au budget de l'eau n'est plus à faire mais les recettes de bois resteront faibles, de même que la Dotation Générale de Fonctionnement qui s'élèvera à 7 574 €, et la baisse des impôts communaux diminuera les recettes fiscales de près de 15 000 €.

## Budget principal : investissements

Le montant des investissements sur 2017 s'est élevé à 69 000 € : Plan Local d'Urbanisme, Etude Préau et accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite de l'école, Schéma Directeur d'Assainissement, Routes du Rif et du Fay, Chemin du Jarlon, Abri à sel.

**Nous avons inscrit au budget 2018 un montant d'investissements de 439 000 €,** qui couvre la finalisation des investissements engagés en 2017 mais permet aussi d'envisager de nouveaux chantiers : étude d'accessibilité PMR du Grand Joly, réparation des dommages de la tempête Eleanor, travaux d'entretien des routes communales et achat de matériel.

Ce montant couvre également la construction du préau et la mise en accessibilité PMR de l'école et de la bibliothèque, ainsi que des travaux d'aménagement de ces locaux. L'investissement global atteindra près de 280 000 € TTC. Il sera financé pour la partie non subventionnée par un emprunt de 180 000 € sur 20 ans, représentant une charge annuelle pour la commune de 11 000 €.

## Clôture du budget de l'eau et transfert à la CCG

Le budget de l'eau a été transféré à la CCG au 1er janvier 2018, après prise en charge par la commune du déficit 46 681 €. Les emprunts sont repris par la CCG, soit 231 067 € d'encours représentant 49 483 € d'annuités. Le transfert d'un emprunt est remis en question par la CCG, car bien qu'affecté au budget de l'eau depuis son origine sous l'intitulé « Eau Graillat », le contrat de prêt indique « pico-centrale de Clafey ». Nous devons donc reconstituer le dossier pour savoir qui doit le prendre en charge. Ce n'est pas rien car la charge annuelle supplémentaire pour la commune serait de 14 000 € jusqu'en 2024.

Synthèse des comptes administratifs 2017 et du budget 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2017		
	Dépenses	Recettes
P R I N C I P A L	Fonctionnement	
	505 488	601 385
	Investissement	
	143 458	238 769
E A U	Fonctionnement	
	128 842	136 449
	Investissement	
	116 234	105 984

BUDGET PRIMITIF 2018		
	Dépenses	Recettes
P R I N C I P A L	Fonctionnement	
	522 994	571 967
	Investissement	
	609 649	609 649

\* Conseils des 16 et 29 mars 2018, 25 mai 2018.

# Ressources

## Rapport sur l'eau potable 2016

La qualité et le prix de l'eau sont régis par l'ARS. Le rapport de l'ARS publie les indicateurs suivants :

### Paramètres physico-chimique

Année	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité
2016	19	19	100%

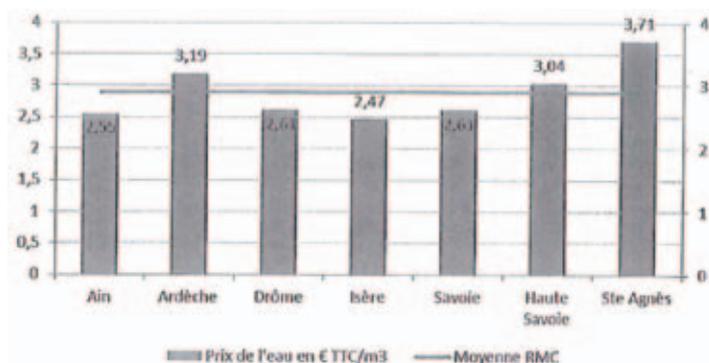
### Paramètres bactériologiques

Année	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité
2016	19	16	82.2%

Le principe de tarification est le suivant :

- Une facturation liée au m<sup>3</sup> d'eau potable consommée :  
**1,65 € HT/m<sup>3</sup>**
- Une redevance pour la modernisation des réseaux : 0,15 € HT/m<sup>3</sup>.
- Un abonnement fixe de 35,00 € HT pour l'assainissement.
- Une facturation d'assainissement liée au m<sup>3</sup> d'eau potable consommée pour l'entretien et le fonctionnement des réseaux et des systèmes d'épuration : 0,99 € HT/m<sup>3</sup>.
- Un redevance pollution de 0,29 € HT/m<sup>3</sup> d'eau consommée.

Le calcul du prix est basé sur une consommation théorique de 120 m<sup>3</sup>/an, en tenant compte des parts fixes, de l'eau potable, de l'assainissement et des redevances.



Le prix de l'eau HT global (eaux potable et assainissement) à Sainte-Agnès s'élève à 3,37 € HT/m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an. Avec un taux de TVA de 10%, le prix de l'eau est alors de **3,71 € TTC/m<sup>3</sup>**.

Le prix de l'eau à Sainte-Agnès est légèrement supérieur au prix moyen du bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

Le montant moyen annuel de la facture d'eau et assainissement par abonné à Sainte-Agnès est de **404,40 € HT** en 2014 sur une base de 120 m<sup>3</sup>.

Jusqu'à présent, la facturation de l'eau ne couvrait pas à elle seule les frais. La commune complétait à hauteur de 50 000 € par an environ pour équilibrer le budget. Le coût réel de l'eau pour les habitants se rapprochait donc plutôt de 5,50 €.

Avec la reprise de la compétence de l'eau par le Grésivaudan, le prix des 120 m<sup>3</sup> devrait converger autour de **255 € HT**.

Les habitants de Sainte-Agnès gagnent sur le prix du m<sup>3</sup> et sur les investissements d'entretien du réseau tout en conservant une gestion publique de l'eau.

### En pratique

Pour notre commune, les interlocuteurs ne changent pas, même si Le Grésivaudan supervise ce service à la population.

Pour l'eau comme pour l'assainissement, contactez la mairie : 04 76 71 48 85

NOUVEAU À noter : la facturation de votre consommation d'eau sera dorénavant assurée par le service des eaux du Grésivaudan (04 76 99 70 00). + d'infos sur [www.le-gresivaudan.fr/eaux](http://www.le-gresivaudan.fr/eaux)



## Projet Bell'Energie de Grési 21

Depuis quelques mois nous avons échangé sur les possibilités d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures communales à travers la société Grési 21. La toiture du bâtiment Mairie-Ecole a été retenue.

Grési 21 est une société locale créée dans le but :

- de produire de l'énergie issue de sources renouvelables locales
- de promouvoir la maîtrise de l'énergie.

Grési 21 propose une démarche éthique basée sur la mutualisation des compétences des citoyens et des ressources propres au territoire. Le projet local porté par cette société s'intègre dans une dynamique au niveau de la communauté de communes en fournissant aide et support aux particuliers et aux collectivités locales qui souhaitent s'impliquer dans la transition énergétique.

Ce projet consiste à ce que Bell'Energie installe des panneaux photovoltaïques sur les toits des particuliers ou de bâtiments publics pour produire de l'électricité qui est vendue à EDF selon le tarif imposé par les pouvoirs publics. Bell'Energie verse un petit loyer aux propriétaires qui louent leur toiture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de s'inscrire dans cette démarche en louant le toit du bâtiment Mairie-Ecole afin d'y installer des panneaux photovoltaïques. Ce projet ne sera mis en oeuvre que si toutes les garanties techniques et de sécurité (arrêts de neige...) sont réunies. Toutes les informations sont disponibles sur [gresi21centralesvillageoises.com](http://gresi21centralesvillageoises.com).

## Ecole : Retour à la semaine de 4 jours en septembre prochain

Comme vous le savez, de nouveaux rythmes scolaires ont été mis en œuvre en sept 2014, associés à des TAP (temps d'activités péri-scolaires) organisés et financés en grande partie par la commune. Cette meilleure répartition des temps scolaires devaient réduire la fatigue des enfants et les rendre, de ce fait, plus disponibles aux apprentissages scolaires. Suite aux dernières élections présidentielles, la publication du décret n° 2017-1108 du 27-6-2017 a permis aux communes d'assouplir cette organisation et d'adresser éventuellement une demande de dérogation à l'inspection académique pour la modifier.

Pour qu'une telle demande aboutisse, il fallait que les enseignantes, les parents d'élèves et les communes, en l'occurrence les deux communes du groupement scolaire, St Mury et Ste Agnès, s'accordent à l'unanimité pour une nouvelle organisation.

En accord avec St Mury, nous avons souhaité reconduire la même organisation à la rentrée 2017 pour nous laisser le temps de la réflexion et du débat entre tous les partenaires concernés, comme au sein du Conseil Municipal.

Décision difficile à prendre dans la mesure où peu d'études existent encore aujourd'hui pour évaluer les bénéfices que les enfants tirent vraiment de cette nouvelle organisation, sinon des études bien souvent contradictoires. En conséquence, nous avons estimé que les enseignantes des deux écoles et les parents d'élèves étaient les mieux placés pour juger de la nouvelle organisation.

Il a été ainsi décidé lors des Conseils d'Ecoles communs aux deux communes des 10-11-2017 et 09-01-2018, et à l'unanimité, d'établir un dossier de demande de dérogation pour retour à la semaine de 4 jours et donc, de la suppression du mercredi matin d'école. Les temps scolaires quotidiens étant rallongés, les TAP seront de ce fait également supprimés. L'inspection académique a récemment validé cette nouvelle organisation.

## La fin des TAP...

Nous tenons cependant à remercier chaleureusement Roselyne Dolomieu, employée municipale et Céline Charton, intervenante extérieure, pour la créativité et l'abnégation dont elles ont fait preuve durant ces 4 ans, pour rendre ces activités péri-scolaires attractives et fort appréciées des enfants.

## Départ à la retraite de Roselyne Dolomieu. Merci à elle !

Cette fin des TAP va correspondre au départ de « Roselyne » cet été, puisqu'elle vient de faire valoir ses droits à la retraite après de longs et loyaux services. Nous la remercions pour toutes ces années passées auprès des enfants, aussi bien dans sa tâche d'accompagnement dans le car comme dans celle

12 de la cantine et plus largement, du temps méridien.

Nous lui adressons tous nos vœux de repos bien mérité et lui souhaitons de profiter maintenant de chaque instant.

## Un nouvel espace bibliothèque

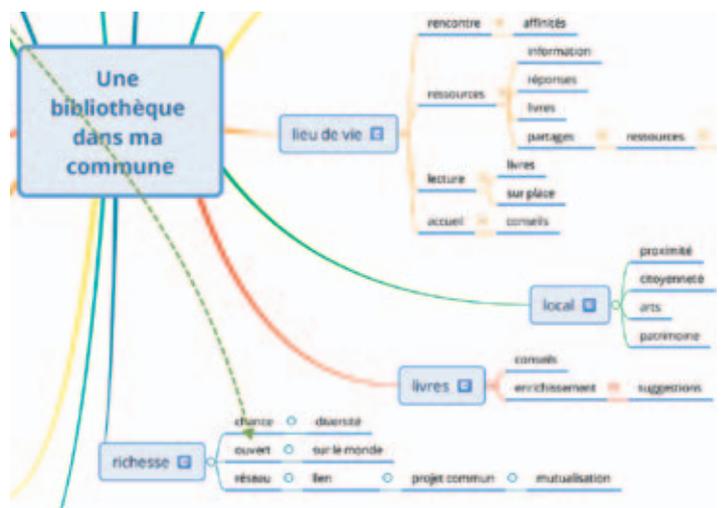
La Bibliothèque Départementale de l'Isère nous a proposé un travail de groupe pour imaginer le nouvel espace partagé au rez-de-chaussée de l'école. A l'aide de différents exercices créatifs, le groupe de 10 personnes (Lecteurs, représentant de la MJC, Institutrice, Artiste, Bénévole, Jeunes, Élu...) a construit une sorte de carte mentale de la bibliothèque. Quelles sont les différentes facettes de cet espace et les activités qu'on leur associe :

Lien Social - Participatif - Collaboration ..., Lieu de vie - Accueil - Conseil, Service Public - Publics - Enfance..., Monde intérieur - Bulle - Évasion, Découverte - Stimulation ...

Et finalement, le groupe s'est posé la question de comment faire pour créer une nouvelle dynamique et vivre ensemble dans ce nouveau lieu ? Parmi les 121 idées lancées en 30 minutes on retrouve 3 grands ensembles. L'aménagement et la déco qui doivent permettre aux jeunes et aux artistes de s'exprimer dans un lieu agréable et changeant. Des poufs et des coussins pour y être bien. Mais aussi un accès indépendant de l'école... Le "Participatif" pour que les publics s'approprient l'espace et en soient acteurs. Et le développement d'animations, Contes, Théâtre, expositions...

Toutes ces idées, possibles, déjà tentées ou existantes à travers la MJC par exemple, montrent que la bibliothèque peut être perçue de manière bien plus large qu'un simple alignement de livres. Il sera nécessaire de laisser un espace suffisant pour accueillir ces expressions ou les faire émerger.

L'espace est petit, il faut redoubler d'astuces et si vous avez des idées, le "Participatif" commence bien sûr maintenant !



## Locations à Saint Mury

La Société Dauphinoise pour l'habitat (SDH) rénove actuellement des logements à la Grande Maison des Mineurs qui seront achevés au mois de mai. 3 appartements de type T2 sont encore disponibles.

Pour tout renseignement ou retrait de dossier, merci de contacter la mairie de Saint Mury- Monteymond (04.76.71.43.92 ; mairiestmury-monteymond@wanadoo.fr).

## Déclarations préalables

### Favorables

- BOURGEAT Marc (indivision BOURGEAT Marcel), réfection de la toiture et pose de panneaux photovoltaïque, Le Mollard, B224
- Commune de Sainte-Agnès, Pose de panneaux photovoltaïques, La Ville, A341
- FARRUGIA Stéphane, piscine, Le Fay, C1218/1219
- MOUSSY Norbert, Abri de jardin, Le Mollard, B734
- Mairie de Ste Agnès, VC18, mise en place de réducteurs de pression
- Mairie de Ste Agnès, Construction chambre technique en infrastructure, La Mouille, C1333
- COLLOMB REY Denise, réfection de toiture, La Felisotte B503
- World Energy, pose de panneaux photovoltaïques, La Perrière B682
- BERTRAND Eric, passerelle entrée Nord, La Perrière B513

### Défavorables

- BŒUF Nathalie, abri bois, la Bourgeat, A110
- PAPET Thibault, Garage, extension et modification des fenêtres, Le Mollard, B240

## Permis de construire

- VEILLARD Loïc et SERRE Fan-ny, Changement de destination de la grange en habitation, La Perrière, B552
- PERROT Sandrine, Réhabilitation d'une maison existante, Le Fay, C1347
- Mairie de Ste Agnès, Construction d'un préau et accès PMR, la Ville A341

## Certificats d'urbanisme

(vente et partage de propriétés)

- SCP FOISSOT-DRANCOURT Laurence, Le Mollard, B208
- Maître DUBOIS, Le Fay, C521/522/1198/1200
- NCA SCP VANCLEEMPUT, Noye-raie, C186

- SCP DUBOIS GLAIZE, La Perrière, B805/552/729
- SCP DUBOIS GLAIZE, Le Fay, C1347
- SCP DUBOIS GLAIZE, Le Mas la Ville, A366
- SCP DUBOIS GLAIZE, La Bourgeat, A106/821
- KINAXIA, Montgouyard, A 467/818
- Maître GAY, Col des Mouilles, B454

## Certificats d'urbanisme

(Opérations projetées)

- VEILLARD Loïc, La Perrière, B552/729/805
- POUXE Jean-Yves, la Perrière, B514
- MARTIN Rémi, La Ville, A729
- GAIA REALISATION, Le Mollard, B245
- FIGONI Clement, Col des Mouilles, C664

## Etat Civil

### Naissances :

- RECHE BELLASSAI Rafael, né le 04/10/2017, La Gorge

### Mariages :

- JET Julien, André, René et INHUMA SOARES VIANA Luana, le 14/10/2017, Les Cotes.

### Décès :

- REBUFFET Loïc, Jacques, Hector, le 05/12/2017
- LECOEUICHE Gérard, Louis, René, le 31/10/2017

----- Pensez-y ! -----

#### • Pour les nouveaux arrivants

Merci de vous faire connaître en mairie (nombre de personnes du foyer, l'âge de vos enfants pour les écoles et votre adresse sur la commune).

#### • Pour les départs

Merci de communiquer votre nouvelle adresse en mairie.

#### • Pour les départs et arrivées

Faire le relevé de votre compteur d'eau et le communiquer au secrétariat de la mairie.



## Mairie de Sainte-Agnès

tél. : 04 76 71 48 85  
fax : 04 76 13 04 84

CHANGEMENT d'horaires

**Ouverture au public :**  
**Mardi et Vendredi**  
**13h30-17h**

Secrétariat joignable :  
Mardi, Jeudi, Vendredi  
8h30-12H30 et 13h30-17h00

Vous souhaitez recevoir les infos de la mairie par internet ?  
Envoyez-nous un courriel.

✉ [mairie.ste-agnes38@wanadoo.fr](mailto:mairie.ste-agnes38@wanadoo.fr)

[www.sainte-agnes.fr](http://www.sainte-agnes.fr)



## Mme Catherine Kamowski

Députée de le 5°  
circonscription de l'Isère

Contact :

[catherine.kamowski@assemblee-nationale.fr](mailto:catherine.kamowski@assemblee-nationale.fr)

ou

[circo3805@gmail.com](mailto:circo3805@gmail.com)



## L'Espace Belledonne : l'association a 20 ans !

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 26 avril à St Mury. Le projet de Parc Naturel Régional est en pause. Pour autant, l'équipe et l'action de l'association ne faiblissent pas, malgré la déception et des difficultés de trésorerie. La signature d'un contrat de financement de trois ans avec la Région permet d'envisager la poursuite des programmes :

10 projets soutenus cette année par le plan pastoral territorial, 6 veillées « Belledonne et veillées », animations agricoles, projet agro-environnemental et climatique, programme agrifaune relancé pour des « protocoles de gestion partagée de l'espace montagne » ...

Participez à 6 soirées thématiques entre juin et septembre « osons Belledonne » sur les sujets suivants : forêt, biodiversité, tourisme, agriculture, mobilités et culture. Consultez les dates et lieux des soirées : <http://www.espacebelledonne.fr/-Communication-.html>

Le projet « phare » touristique est à l'honneur avec l'inauguration du GR 738 le samedi 30 juin. Des randonnées et festivités sont organisées dans les refuges : ce sera le cas au refuge Jean Collet.

Venez chercher les documents en mairie : topo guide du GR, programme de l'inauguration ... (<https://issuu.com/lechap-puebelle/docs/livret-inaugurationgr-issuu>)

## Du nouveau dans l'alpage de Jean Collet

Après une saison sans bête, le "groupement pastoral Jean-Collet" se réorganise faisant entrer de nouveaux éleveurs. Nous sommes ravis de cette nouvelle organisation.

Les éleveurs du groupement Jean Collet sont maintenant : Mr Beze et Corrine Bros : éleveurs du Gard qui continueront à monter une centaine de bêtes.

Patrick Pelle, éleveur à Mostel de Maille, qui amènera une centaine de brebis et sera le berger attiré de la saison. Il a été élu vice-président du groupement.

Franck Groll : éleveur en Ardèche. Il montera 400 brebis, et assurera les remplacements de Patrick Pelle en tant que berger en cas de besoin.

Philippe Régé, éleveur à Mens : bi actif, il a une petite activité d'élevage et montera une cinquantaine de brebis.

Ces éleveurs se connaissent, se sont entendus pour la saison, et nous leur souhaitons un bel été sur la commune.

En juin, nous irons à nouveau entretenir le chalet : lasure, nettoyage...

**BELLEDONNE**  
fête son  
**GR 738**

**SAMEDI 30 JUIN 2018**  
Inscriptions [www.gr738.fr](http://www.gr738.fr)

**JEAN COLLET**  
SAMEDI 10H - DIMANCHE  
5 KM = 660 MD+

**RANDONNEUR RÉGULIER**  
avec passage main courante

Une randonnée à la fois soutenue mais agréable pour accéder au fameux refuge Jean Collet installé sur son éperon rocheux qui domine la vallée et Grenoble. Si près, si loin... Un temps d'échange singulier pour petits et grands sera proposé.

10h à Pré Marcel (Sainte-Agnès) avec un accompagnateur du bureau des guides et accompagnateurs de Chamrousse

15€/personne, 1/2 pension au refuge Jean-Collet. Prévoir un pique-nique.

**RANDONNEUR OCCASIONNEL**  
PRÉ DU MOLLARD  
SAMEDI 13H30 - 17H  
4 KM = 540 MD+

Une randonnée agréable au cœur des balcons sud de Belledonne avec ses ambiances d'alpage. Au gîte, Paul Bernard sera enchanté de partager sa passion, l'astronomie, et Sylvain se fera un plaisir de vous offrir une collation maison.

13h30 au parking de Prélong (St-Mury-Monteymond) avec un accompagnateur de Belledonne en Marche

Gratuit - Collation offerte

## Location de la salle du "Lac Blanc" au Grand Joly

Il est convenu que les nouveaux gérants seront tenus de mettre à disposition la salle du "Lac Blanc" à raison de quinze réservations par an, aux habitants de la commune qui en feraient la réservation dans un délai minimum de 31 jours avant la date retenue.

Par ailleurs, les gérants s'engagent à mettre à disposition gratuitement cette salle aux associations ayant leur siège sur le territoire de la commune de Sainte-Agnès, à raison de huit journées par année à partir de la signature du bail.

Les tarifs de location sont les suivants :

- 150 € par soirée
- 200 € pour un week-end (samedi et dimanche)

## La nouvelle équipe pour le Conseil Municipal des jeunes

Depuis décembre, et jusqu'en 2020, nous sommes la nouvelle équipe du Conseil Municipal des Jeunes en action sur la commune de Sainte-Agnès. Notre rôle : améliorer la vie des jeunes de la commune. Pour ce faire, nous organisons tout type de projets que nous allons mettre en oeuvre au cours de notre mandat. Même si nous sommes plutôt fraîchement élus et qu'il a fallu le temps de « mettre les machines en route », nous avons déjà organisé une fenêtre de l'avant pour parler de nous et rencontrer les habitants, puis, pour la chandeleur nous avons organisé une soirée jeux de société et crêpes où tous les jeunes de la 6e à la terminale étaient invités. Nous travaillons sur des projets à long terme comme, en ce moment, sur un projet de Tournoi Multisports où ont été invités les jeunes de La Combe, Les Adrets, Laval, St Mury ... et Sainte-Agnès le dimanche 3 juin dernier, sur le plateau sportif et la cour de l'école.

Si vous voulez nous proposer des idées, des envies ou tout simplement demander des renseignements vous pouvez nous contacter par facebook avec la page CMJ Sainte-Agnès ou par e-mail à : [cmjsainteagnes@gmail.com](mailto:cmjsainteagnes@gmail.com).

Joshua, Charline, Noémie, Camille, Linn, Antoine Zia et Valentine.



## Projets jeunes au Balcon

La Combe de Lancey, Saint Mury Monteymond, Sainte Agnès, Laval et Les Adrets ont lancé le projet commun « Services Civiques » par le biais de l'association Unis Cité, accompagné par la Communauté de Communes le Grésivaudan.

Trois jeunes, Alice Rozier, Magali Jalade et Nicolas Garin se sont ainsi engagés sur ce terrain aventureux.

Leur mission: dynamiser l'implication des adolescents dans la vie des villages de montagne.

Pour se faire, des rencontres ont été proposées avec les jeunes de chaque village, puis des rencontres regroupant les 5 villages, puis d'autres temps avec leurs parents afin de rassembler, échanger et programmer des activités avec et pour les jeunes. Leur mission prendra fin juillet. D'ici là, il devront relever des défis pour monter des projets avec la jeunesse des montagnes.

Choisir, débattre, voter... voilà la couleur des trois premières soirées. Tournoi sportif ? Rédaction d'une BD ? Réalisation d'un court métrage? Quel sera le projet que les jeunes mèneront jusqu'au bout, et survivront-ils à l'arrêt de la mission d'Alice Magali et Nicolas ? Nous en sommes convaincus et les membres du conseil municipal des jeunes de Ste Agnès, encore plus !

## Festival du court métrage à Sainte-Agnès

« Il pleut on se fait une toile », c'est ce que se sont dit une quinzaine de jeunes spectateurs et leurs parents ce samedi 17 mars en fin d'après-midi. La bibliothèque pour sa troisième participation au festival national de courts métrages, qui s'est déroulé cette année du 14 au 20 mars, a projeté deux programmes de plusieurs films d'animation destinés au jeune public à la salle du presbytère de Sainte-Agnès.

Les enfants ont découvert avec beaucoup d'attention la première séance de six petits films "Vive la musique" et après un goûter préparé par les parents et les bénévoles de la bibliothèque, les plus grands ont suivi le deuxième programme "En route" avec autant d'enthousiasme.

Un grand merci aux parents pour leur coup de main au rangement de la salle et à l'année prochaine pour la 4<sup>ème</sup> édition .

Cette initiative Cinéma en bibliothèques est soutenue par la Médiathèque Départementale de l'Isère ; la bibliothèque de Sainte-Agnès/ Saint Mury participe aux deux événements annuels : le festival du film documentaire en novembre et celui du court métrage.

On recherche toujours des bénévoles cinéphiles pour pérenniser ces animations.

## La Bibliothèque a besoin de vous !

Notre bibliothèque de village est portée par des bénévoles pour faire fonctionner le prêt de documents et pour les animations autour du livre ou du court métrage. Nous avons eu la chance de travailler pendant un an avec Delphine Froidevaux qui intervient aussi sur les Adrets et sur Laval, pour nous aider à structurer et organiser le fonctionnement de la bibliothèque. Elle ne pourra malheureusement pas continuer l'année prochaine, alors nous faisons un **appel au volontariat** pour prendre en charge une animation officielle ou simplement pour une permanence un samedi de temps en temps.



# Vos rendez-vous

■ **Dimanche 10 juin** : Concert et audition de **Guitares classiques** avec François Scotto Di Pertta et ses élèves, à 17h à la Mairie de Saint Mury.

■ **Mercredi 13 juin** : **Concert** avec les chorales de Venon et La Combe de Lancey à l'église de Saint Mury au profit de l'association des Blouses roses de Grenoble.

■ **Lundi 18 Juin**, Atelier "**Je Dessine**" avec la MJC : exposition des oeuvres au Presbytère à partir de 18h30 pour clôturer la saison.



■ **Samedi 23 juin** : **Cinétoile à Saint Mury** avec le film **L'Ascension** choisi par les jeunes du ciné club. Rendez-vous la tombée de la nuit sous la salle des fêtes.

■ **Vendredi 29 juin** : **Kermesse** de l'école au Grand Joly.

■ **Samedi 30 juin** : **Cinétoile à Sainte-Agnès** avec le film **RAID Dingue** à la tombée de la nuit dans la cour de l'école.

■ **Mercredi 4 Juillet** : **Trock'n Music** au Col des Mouilles

■ **Samedi 7 juillet** : **Bal de l'été** à Sainte-Agnès



Passage à Sainte-Agnès  
**le vendredi 8 juin**  
entre 13 et 14 h

**Comice Agricole**  
**Sainte-Agnès**  
2 Septembre 2018  
**des Balcons de Belledonne**

**Au programme :**

- Présentation des animaux de nos fermes : veaux, vaches, cochons ...
- Stands artisanat
- Présentation des productions locales : viande, fromage, lait
- Filière bois et valorisation du bois d'oeuvre
- Démonstrations de pratiques forestières
- Animation / atelier autour de la construction d'un abri de jardin par les jeunes de la commune
- Sculpture sur bois
- Restauration et buvette toute la journée

Pour que la fête soit belle, nous avons besoin de vous ! L'association organisatrice du Comice fait donc appel au bénévolat.  
Faites vous connaître en Mairie **04 76 71 48 85**  
mairie.ste-agnes38@wanadoo.fr

**mercredi 4 juillet**  
à partir de 18h 30  
**au Col des Mouilles**

**Scène ouverte et musique en plein air**

Chacun apporte à manger la MJC organise le barbecue et on paie les boissons au "**Le Goupil**" qui nous accueille

**Contact musiciens :**  
**04 76 40 96 13**  
**Infos : 04 76 45 68 52**

*Le rendez-vous des musiciens amateurs, 7<sup>ème</sup> édition...*

**Restaurant Au Goupil**

Produits de saison, frais et locaux. Belledonne et sa vallée au coeur de vos assiettes.

04 76 45 25 76  
Le Col des Mouilles  
Sainte-Agnès

**Le Grand Joly**  
Restaurant - Chambre d'hôtes  
Salle des fêtes

Tel 04 76 45 68 78  
www.restaurant-le-grandjoly.fr

**144 km**  
11100 MD+

**85km**  
6050 MD+

**47km**  
2800 MD+

www.lechappeebelledonne.com  
**ÉCHAPPÉE BELLE 2018**  
31 août, 1<sup>er</sup> & 2 septembre

**Relief**  
Bulletin municipal de Sainte-Agnès.  
Directeur de la publication : M. le Maire Alain Rimet.  
Rédaction : toute l'équipe municipale.  
Photos : L. Moussy, F. Soulier, P. Lemoine

**Un article, une info, une photo ou une participation au journal ?**  
Contactez la mairie !

**Sainte-Agnès**  
**Bal de l'été**

**7 juillet à 20h30**  
**DJ et buvette**

**Contact : Mairie de Sainte Agnès**  
**04 76 71 48 85**  
**www.sainte-agnes.fr**



# Création d'une "Commune Nouvelle"

Une commune nouvelle résulte de la fusion de plusieurs communes. La loi pour « des communes fortes et vivantes » du 16 mars 2015, puis la loi du 8 novembre 2016 offrent des perspectives intéressantes aux communes qui souhaitent se regrouper, dans le cadre d'une démarche volontaire, pour aller au bout des logiques de mutualisation ou pour dépasser les fractures territoriales, tout en conservant des liens de proximité, leur histoire et leur identité.

Le cadre souple offert par la loi permet aux élus de redéfinir eux-mêmes l'échelon communal dans sa dimension la plus adéquate pour régler avec efficacité les problématiques du quotidien des habitants et à un coût raisonnable pour la collectivité, dans un contexte de contraintes financières croissantes.

La commune nouvelle dispose de la qualité de collectivité territoriale de plein exercice, avec des droits et obligations identiques à ceux d'une commune en termes de services publics, mais dont le fonctionnement et l'organisation peuvent être adaptés à l'existence de communes déléguées ou non.

Ce mouvement concerne tout autant des communes rurales qui souhaitent mutualiser leurs moyens pour maintenir, voire développer des services publics aux habitants et peser davantage au sein de l'intercommunalité, que des intercommunalités et des communes plus urbaines qui recherchent un positionnement différent auprès des autres collectivités et de l'Etat.

La création peut résulter d'une demande de tous les conseils municipaux des communes de la future commune nouvelle. Dans ce cas, le consensus autour d'un « projet de territoire » résultant de l'accord entre les élus donne évidemment un élan considérable à la création de cette commune nouvelle. Cette procédure de création présente l'avantage non négligeable de la rapidité, seule une délibération de chaque commune à la majorité simple étant nécessaire, sans nouvelle consultation de ces dernières par la suite, ni référendum à organiser, le préfet pouvant toutefois refuser la création sous le contrôle du juge administratif en cas de recours contentieux.

L'arrêté préfectoral prononçant la création de la commune nouvelle détermine la composition du conseil municipal. Pendant la période de transition avant les prochaines élections municipales, en cas d'accord, le conseil de la commune nouvelle regroupe l'ensemble des conseils municipaux. Lors du premier renouvellement, leur nombre sera défini en tenant compte de la strate de population immédiatement supérieure à celle de la commune nouvelle.

La démarche de création d'une commune nouvelle s'appuie sur une Charte qui constitue le socle des principes fondateurs de celle-ci, son « projet de territoire ».

Elle rappelle le contexte (historique, social, culturel, économique, géographique ...), les habitudes de la population, les coopérations existantes entre les communes (travail commun, existence de syndicats intercommunaux...), les enjeux et les perspectives (renforcer la représentation du territoire par rapport à l'Etat, aux autres collectivités et à l'inter-communalité).

Elle formalise le projet commun de territoire défini entre les élus : la volonté de se regrouper et les objectifs poursuivis (aménager le territoire, créer et maintenir des services publics, permettre l'égalité d'accès aux services par les habitants, partager des politiques, mutualiser et mettre en commun des moyens...), en conservant ou non l'identité des communes fondatrices.

La charte permet d'acter la gouvernance de la commune nouvelle avec un maire, des adjoints, un conseil municipal, éventuellement des maires délégués, des conseils communaux et des adjoints au maire délégué, une conférence des maires, un ou des comité(s) consultatif(s) etc. Elle précise l'organisation du personnel, la gestion des équipements et des services mutualisés (écoles, locaux publics, salle des fêtes, état civil...). Elle définit ses relations avec les acteurs du territoire (associations, institutions, autres collectivités territoriales...). Elle envisage les projets d'aménagement ainsi que ses ressources (dotations...). Concernant la fiscalité, pour chaque ancienne commune, les taux de la première année sont fixés en fonction des taux moyens pondérés de l'année qui précède la création de la commune nouvelle, puis un lissage s'effectue sur une période pouvant atteindre 12 ans

Enfin, Le choix du nom de la commune nouvelle est laissé à la libre appréciation de l'ensemble des conseillers municipaux, à l'initiative du projet de création. Une grande liberté est ainsi donnée quant à la sélection du nom. Toutefois, le choix définitif relève du représentant de l'Etat qui le mentionnera dans l'arrêté de création.

La circulaire du 18 avril 2017 rappelle aux préfets que la fixation du nom d'une commune nouvelle suppose le respect de la toponymie des communes et des règles de graphie, en donnant notamment des exemples.

